



Solidarité : financement et régimes spéciaux

A l'heure de la recherche des équilibres financiers des caisses de solidarité, demandés à juste titre par M Gauthier Savagnac dans le dossier de l'Unedic, préconisant de ne pas faire financer les régimes spéciaux par le régime général, le Cerf rappelle la nécessité d'une réforme du système des pré-retraites dans lequel les charges sociales sont financées par les régimes généraux, aujourd'hui en difficulté.

L'extension des accords de branche sur les préretraites pour certaines grandes entreprises en 2003 après ceux de 1996, contribue à faire peser cette charge sur les régimes généraux, c'est-à-dire sur les TPE et PME et leurs salariés (premiers contributeurs), sur la performance de ces entreprises et sur le pouvoir d'achat des ménages...

Ils supportent financièrement par leur travail, plus qu'avant encore, les restructurations (la destruction de l'emploi) réalisées à moindre coût dans ces grands groupes, tandis que les TPE et PME voient leur attractivité en matière de recrutement baisser face à de grandes entreprises bénéficiant d'avantages sociaux toujours plus grands, supportés par la collectivité (Sécurité Sociale).

Le Cerf rappelle que les bénéfices de ces TPE et PME servent à alimenter l'économie nationale, ce qui n'est pas le cas pour ces grandes entreprises dont les actionnaires sont en grande partie des investisseurs étrangers.

Les tpe et pme de France n'ont pas à financer les performances boursières des grandes entreprises.

Le Cerf demande donc que soient prises les mesures qui protégeront ceux qui créent aujourd'hui l'emploi et la richesse dans notre pays, en obligeant chacun à assumer ses responsabilités : que les charges induites par les dispositifs de départ en préretraite soient supportées par ceux qui en sont les seuls bénéficiaires au lieu de les faire supporter par la collectivité et, donc, comme cela est malheureusement l'habitude, par les tpe et les pme, les commerçants et les artisans et leurs salariés.